

Le fils de Sa Seigneurie : [1ère partie]

Autor(en): **Villemard, Adolphe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1913)**

Heft 41

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vient donc la haine de Messieurs les patriciens de Berne ?

Elle vient, de ce que j'ai fait connaître les *Etats*, de ce que j'ai conseillé de demander leur convocation, indiqué les moyens d'y parvenir, attaqué les abus dans leurs racines. Elle vient, peut-être, de ce que j'occupe un poste honorable, sans être bourgeois de Berne. Elle vient de ce que les patriciens me croient des connaissances locales, d'une espèce dangereuse. Elle vient de l'opinion où ils sont, que je suis leur ennemi juré, opinion erronée relativement aux personnes, mais fondée, quant à l'esprit de corps qui les anime.

Si ces Messieurs avoient annoncé clairement, article par article, les faits et les principes qu'ils me reprochent, j'aurois répondu de même. J'ai dit la vérité; mais je garderai désormais le silence, par obéissance pour V. M. I., et dans la ferme persuasion, qu'on ne me provoquera pas par d'injustes attaques.

A Dieu ne plaise, au reste, que j'attribue la persécution que j'essuie à tous les patriciens; j'en connois plusieurs qui n'y ont certainement pas coopéré. Je sais même que les vrais patriotes détestent les violences et les outrages qu'on s'est permis, et j'espère qu'ils chercheront à éteindre, par des voies justes et douces, les haines et les desirs de vengeance, qui couvent dans les ames, et qui pourroient se manifester, un jour, par de cruelles représailles.

Quant à mes persécuteurs, au lieu de s'attaquer à un individu, dont la perte importe peu à la société, et réfuteroit fort mal, les propositions qui ont excité leur courroux, ils avoient un moyen bien simple pour rendre leurs plaintes intéressantes; c'étoit d'exposer à V. M. I., leurs prétentions, en la priant de vouloir bien prononcer entr'eux et leurs sujets, et le plus beau jour de ma vie eut été celui, où elle m'eût accordé l'honneur de plaider devant son trône auguste, la cause de mon infortunée patrie.

Je terminerai ici ma longue défense, et croirois manquer au respect que je dois à V. M. I., à tant de titres, si j'osois y joindre quelques réflexions de plus.

Justifier la confiance dont Elle daigna m'honorer; mériter ses éloges, par mon exactitude à remplir mes devoirs; prouver, en redoublant de zèle, l'étendue de ma reconnaissance pour ses bienfaits multipliés; voilà, Madame, tout ce que j'ambitionne et désire; et il ne manquera plus rien à mon bonheur, si la Souveraine auguste qui m'a protégé, honoré et encouragé jusqu'à présent, continue à me juger digne de sa puissante protection.

Je suis avec une vénération profonde,
Madame,

De Votre Majesté Impériale, le très-humble,
très-obéissant et très-soumis serviteur,
Frédéric-César DE LA HARPE.

Entre « confrères ». — Le célèbre anthropologiste Broca, se trouvant à Séville, entra chez un barbier pour se faire raser. L'opération terminée, il va donner une pièce blanche au barbier.

Celui-ci se redresse fièrement, montre au savant une lancette ébréchée et dit :

— Gardez, monsieur, gardez; d'un confrère je ne prends jamais rien !

QU'EN DITES-VOUS, MESDAMES ?

TOUTES les femmes de l'univers sont coquettes et cherchent à dissimuler leur âge; il n'y a guère que les Japonaises qui fassent exception à cette règle.

Non seulement leur coiffure sert à indiquer leur âge, mais encore à désigner les filles à marier, les veuves consolées et les inconsolables.

Les fillettes, à partir de neuf ans, portent leurs

cheveux entrelacés d'un crêpe rouge, en demi-cercle derrière la tête; le devant est laissé nu, sauf deux boucles de chaque côté du front.

Les demoiselles à marier se coiffent très haut sur le devant de la tête, et tressent leurs cheveux en forme d'éventails ou de papillons, les sèment de cordes d'argent ou de boules richement colorées.

Une veuve qui cherche un second mari tord ses cheveux autour d'une épingle en écaille placée horizontalement derrière la tête.

Celle qui entend rester fidèle au mort coupe ses cheveux court et les peigne en arrière sans aucun ornement ni séparation.

On rencontre très peu de femmes coiffées ainsi.

Le véritable Messager Boiteux de Berne et Vevey pour 1914, édité par la Société de l'Imprimerie Klausfelder, à Vevey. Prix : 30 cent. Le *Messager boiteux* a beau compter 207 années : ce sont 207 printemps. Quand il nous arrive, en automne — il est là ! — il nous apparaît chaque fois rajeuni et cependant toujours lui-même : c'est dire qu'il fut et qu'il est toujours robuste. C'est qu'il suit le Temps, et le Temps est éternel.

Il vise toujours à être le premier des almanachs, et il y réussit. On est surpris de voir qu'en 40 pages les éditeurs aient mis tant de lecture variée et agréable, instructive ou récréative.

Bien qu'il relate les grands faits de l'année au près et au loin, il n'en reste pas moins une œuvre de chez nous, de laquelle jamais on ne se passe : si le *Messager boiteux* n'est pas dans une maison, l'an qui vient paraît long et incomplet.

LA REDINGOTE GRISE

CE fut pendant son séjour à Nice que le général Bonaparte eut l'idée de se faire confectionner, avant son entrée en campagne, un vêtement commode, chaud, ample, mi-partie militaire, mi-partie civil. Ce fut toute une affaire de créer un habit réunissant ces qualités diverses. Pourtant un tailleur de la ville y parvint, et le modèle qu'il fournit au général en chef fut agréé par lui, sauf quelques retouches qu'il indiqua.

Il choisit lui-même la couleur de l'étoffe, un gris très clair, disant à ce propos :

« Je veux qu'on puisse me reconnaître de loin; je ne crains pas les balles de l'ennemi. »

La redingote grise prit ainsi naissance et Bonaparte, devenu empereur, ne la quitta jamais.

Cette redingote légendaire a fourni jadis un motif de poésie à la chanson populaire.

I

Ce n'est pas sur un canapé
Qu'il usa cette redingote,
Car si le drap en est râpé,
C'est qu'il l'avait à Montenotte,
Ous' qu'il rossa ces Autrichiens
Qui nous donnèrent une reine...
Ah ! vous pouvez la r'prendre' pour rien
Vu qu'elle a forgé notre chaîne.

II

Son modeste petit chapeau
Était comme un turban de gloire;
Son épée était un rameau
Conquis au temple de Mémoire...
Maint'nant c'est un saule pleureur
Qui brille à l'île Sainte-Hélène;
Doux zéphyr, porte-lui nos cœurs
Bien doucement sur ton haleine.

III

Quand l'enn'mi, jaloux d'not'honneur,
Envahit la terre française,
Voulant souiller tes trois couleurs,
Etendard de Quatre-vingt-Treize,
A la grande voix du canon,
Quand on détrônait ta couronne,
Pourquoi, ô grand Napoléon,
Es-tu resté sur ta colonne ?

Quel est l'auteur de cette naïve poésie ? On l'ignore. On l'a attribuée à Lacenaire.

On est mieux fixé sur la paternité d'une autre chanson, à peu près du même genre, qu'écrivit jadis Lambert-Thiboust.

Avant d'être auteur dramatique, Thiboust avait joué la comédie à l'Odéon et au théâtre Beaumarchais. Ces débuts retardèrent de plusieurs années sa nomination dans la Légion d'honneur. Il se vengea de ce contretemps par ces couplets :

Air connu :

Napoléon sur son rocher,
Disait, en regardant la France :
Hélas ! que ne puis-je approcher
De ceux dont je fus l'espérance !
Un sort bien cruel me frappa ;
Mais je n'y puis songer sans peine ;
Sans avoir décoré Talma,
(Avec force.)
Dois-je mourir à Sainte-Hélène ?

II

Quand Mari-Louis' m'épousa,
De le voir elle fut toquée.
De la façon dont il vibra
L'impératrice fut épatée.
A mon oreille ell' se pencha
Et m'dit de sa voix d'sirène :
(Avec grâce et enjouement)
Sans avoir décoré Talma,
Ne mourez pas à Sainte-Hélène !

III

Ainsi parlait Napoléon,
Sur ce promontoire où la brise
Faisait sur son noir pantalon
Flotter sa redingote grise.
Quand tout à coup il s'écria
D'un' voix qui n'était plus humaine :
(Avec angoisse.)
Sans avoir décoré Talma,
Je suis donc mort à Sainte-Hélène !

La plaisanterie fit le tour de Paris, et Lambert fut décoré. Napoléon III se montra homme d'esprit.

Faire-part. — La carte de faire-part suivante a été adressée à un de nos lecteurs :

« Monsieur et Madame X... ont l'honneur de vous faire part de la naissance de leur *filz aîné*, etc., etc. »

Ce sont deux jeunes mariés.

LE FILS DE SA SEIGNEURIE

I

CETTE histoire, sans prétention, n'est pas un conte. N'étant pas inventée de tous points, les lecteurs du *Conteur* y prendront peut-être quelque plaisir, et se transporteront volontiers avec nous vers ces temps déjà lointains — et point si mauvais, quoi qu'on en dise — où Messieurs de Berne administraient paternellement le bon Pays de Vaud, leur conquête de 1535.

En l'an de grâce 1647, notre bonne terre vaudoise nourriait de nombreux baillis, tous représentants, comme on le sait, des principales familles patriciennes de la cité des bords de l'Aar. Ces bons fonctionnaires nous arrivaient quelquefois fort maigres, d'écus et de taille; ils ne tardaient pas à s'engraisser et à se remplir des deux façons. Sans être des tyrans à la façon de Gessler, d'autrichienne et éternelle mémoire, ces Magnifiques et Puissants Seigneurs n'étaient pas volontiers accommodants; la légendaire patte de l'ours nous faisait sentir ses griffes par leur gracieux intermédiaire et, ma foi, elle pesait lourd.

Sa Magnifique Seigneurie que, par prudence — car la famille existe encore — nous appellerons von Mutzberg, était bailli d'un de nos plantureux baillages vaudois. Haut et Magnifique, le Bernois ne l'était que d'une façon qui n'était pas la vraie, car jamais on ne vit personnage plus court et plus laid. A vrai dire, ce n'était point sa faute et de cela nul ne lui en voulait. Mais l'arrogance, la violence et la morgue paraissent plus désagréables dans ces petits bonshommes toujours gonflés et dressés sur leurs talons.

Sa Seigneurie était une sorte de Jupiter minuscule mais d'autant plus tonnant. Mais, somme toute, en dépit des apparences, elle avait du bon, comme d'ailleurs tout ce qui vient de Berne.

Si Sa Seigneurie était courte, son héritier, en revanche, était long. Wilhelm-Max-Arnold von Mutz-

berg était vraisemblablement venu au monde pour être bailli, car il y en a de toutes les tailles; on le coifferait d'une de ces douces sinécures dorées. Ce fils prédestiné, au demeurant, était, en dépit de sa longueur, fort joli garçon. Bien que fort aristocrate, éloigné du vilain de toute la hauteur de sa taille, il louchait volontiers du côté des jeunes femmes paysannes et ne dédaignait pas, au passage, de tourner, en français de Berne, un petit compliment à une fraîche gotton du village.

Il se plaisait à en adresser à Fanchette, la fille unique du meunier Pittet. Le ruisseau sur lequel tournait la roue de l'honorable Abraham-Samuel Pittet dépendait du château baillival dont il était voisin. Voisin peu commode parfois, car les prédécesseurs de sa Seigneurie von Mutzberg, suivant les caprices de leur humeur patricienne, en avaient fait voir de grises aux ancêtres de Pittet. Les Pittet se succédaient au moulin comme les baillis de Berne au château. On avait vu, jadis, de vraies petites guerres, suivies de procès, entre baillis et Pittet. Comme il y a une justice à Berne, l'un des Magnifiques Seigneurs, en 1554, avait été tondu, pendant le procès, ce dont il s'était vengé en détournant malignement le cours du ruisseau en un moment où le meunier avait des montagnes de grain à mouline.

En l'an de grâce 1647, tout allait bien de ce côté. Sa Seigneurie, en passant, prenait une attitude olympienne et répondait par un clignement d'œil imperceptible au respectueux salut de son administré Pittet. Quant à Fanchette, elle baissait les yeux, comme éblouie devant la majesté baillivale, tirait du coin son tablier et faisait la révérence.

Quant au fils du château, il aimait fort à enfler un petit sentier pierreux qui rejoignait le moulin en quatre ou cinq enjambées. La Fanchette était au jardin ou à l'étable ou soignant ses poules et ses canards. Le long Wilhelm prenait plaisir à la regarder, ce qui la gênait tout en lui causant un certain plaisir, car une fille qui se sait jolie appréciée toujours les hommages. Le Bernois, las de sa contemplation, ne tardait pas à s'approcher, à glisser quelque douceur à la fraîche enfant.

Celle-ci rougissait, n'y voyant pas grand mal. Quant au père meunier, il n'y voyait rien, étant jusqu'aux yeux dans sa farine, et Fanchette n'avait plus de mère.

Mais Jules, le fils du fermier, voyait, devinait et pressentait. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les amoureux sont clairvoyants, prudents et susceptibles. Or, pour amoureux, Jules Bosson l'était et vous avez deviné qu'il l'était de Fanchette. Cela vous paraît tout simple et si je contais une histoire ordinaire, j'irais tout droit au mariage et mettrais le point final à mon récit. Mais ce n'était point si simple que cela.

Les Bosson étaient de gros et gras paysans fort riches, de père en fils et Jules, enfant unique, était aussi l'unique héritier des troupeaux, des champs, des bois et des bons écus au soleil. Dans ce temps, il en allait comme aujourd'hui : à garçon riche, il fallait riche épouse.

Or, Fanchette, bien que fille unique, n'aurait pas l'air de l'être. Les Pittet avaient moulu, fait au cours des générations beaucoup de farine, mais il semblait qu'ils y eussent récolté de la poussière. Adroit à gagner de l'argent, ils l'étaient plus encore à le dépenser; ils travaillaient, mais aimaient aussi à ne rien faire, à vider des bouteilles, à obliger les amis. De telles habitudes, à côté du travail, font que le travail ne vous arrondit guère.

De sorte que le père Bosson ne voulait pas pour sa bru de la fille de cet « enfariné » qui lui semblait un fort petit personnage.

Mais Jules y tenait. C'était un garçon sérieux, refoulant ses sentiments et ne parlant guère, surtout de ce qui lui tenait au cœur. Ces amoureux-là ne sont pas séduisants, s'ils aiment sérieusement, et l'on ne s'étonne pas trop que Fanchette, en mutine chevette qu'elle était, tout en appréciant à sa valeur le fils du fermier, prit un certain malin plaisir à écouter les propos franco-bernois du fils de Sa Seigneurie.

— Tu être un jeun fille très choli. Un choli Mädchen. Le plus choli des Mädchen.

— Sa Seigneurie est bien bonne...

— Ché né zui pas Seigneurie, moi... La Seigneurie, il être mon bère. Pourquoi tu baisser les yeux ?

Oui, Fanchette les baissait, ce qui la rendait plus « cholie » encore. Le fils du bailli l'éblouissait, non point seulement par son visage souriant, mais par

toute sa personne élégante, frisée et parfumée, par son costume. Ce jeune homme, toujours tiré à quatre épingles, n'était-il pas à cent mille lieues des vachers et des bons paysans du terroir, de Jules lui-même, malgré tous ses écus ?

Mais Fanchette, sans le vouloir, sans y penser, prenait un chemin périlleux. Il faut croire que Monsieur le ministre, un brave et digne homme, avait vu plus clair que le père Pittet. Il vint un jour au moulin.

— Veillez sur Fanchette, Abraham-Samuel.

— Sur Fanchette ? fit le bloc enfariné. Et pourquoi plus sur elle que... La Fanchette, n'est-elle pas une honnête fille, monsieur le ministre ?

— Elle l'est, mon brave, personne n'a eu, j'imagine, aucune raison de dire le contraire. C'est justement pour cela que je vous enjoins d'y veiller.

— Eh ! quoi ? Les mauvaises langues débattent-elles contre ma Fanchette ? Nom de sort, monsieur le ministre, je voudrais bien voir... Qu'y a-t-il ?

— Il y a que le fils de Notre Haut et Puissant Seigneur s'est mis à lui conter fleurette, et... l'on n'a jamais vu, que je sache, un fils de bailli épouser une fille de meunier et lui faire la cour pour le bon motif...

Le père Pittet tombait des nues. Il ouvrit l'œil, mais ne vit rien. Le fils du bailli ne paraissait plus au moulin. Avait-il eu vent de quelque chose ? Monsieur le ministre lui avait-il parlé, le rendant attentif à la légèreté de sa conduite ? Le meunier sonda sa fille qui ne répondit qu'évasivement.

La vérité était que la sournoise et son adorateur étaient devenus prudents.

Jules Bosson vint carrément au moulin. Fanchette reçut un coup au cœur en voyant arriver le fils du riche fermier. Elle se cacha dans la grange.

— Père Pittet, je veux vous dire une chose, fit Jules rondement. Bien que mon père ne veuille pas consentir à ce mariage, je me pose en prétendant à la main de votre fille... et j'entends que cette liaison cesse...

— Jules... Jules... dit le meunier, saisi, tu sais pourtant que ton père et les tiens... enfin, oui... vous tenez fort à la monnaie et ça se comprend, des gens riches comme vous... Et la Fanchette n'aura pour dire pas le sou... grâce à la mauvaise chance, quoi, au malheur des temps, à...

— Je la veux, elle, et non pas ses sous... Je la prendrai avec sa robe et son tablier... Il faudra bien que mon père consente... Mais je la veux honnête fille, entendez-vous... Et je parlerai moi-même à cet Allemand.

— Ah ! Jules... Jules, fit Pittet, attendri, la larme à l'œil, tu prendrais ma Fanchette sans un sou ?... Mais... cet Allemand... tu sais... tu pourrais t'y faire casser la tête, et...

— Ce sera comme je dis... En attendant, père Pittet, veillez sur la Fanchette...

— Ah ! Diable !... on y veillera...

Ce n'était pas si facile. Cette sournoise ne répondait rien de positif aux questions de son père sur l'état de son cœur à l'égard de Jules. Aimait-elle ou non le fils du fermier ? Il eût fallu là l'intervention d'une mère avisée.

(A suivre.)

ADOLPHE VILLEMARD.

La livraison d'octobre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

A propos d'un centenaire. L'édit de Milan et la paix de l'Eglise, par Paul Vallette. — L'anathème, par Albert Autin. (Troisième et dernière partie.) — Les débuts des chemins de fer en Suisse, par Albert Cuony. (Seconde partie.) — La scierie de Mariels. Roman, d'Ernest Zahn. (Seconde partie.) — Variétés : Mariage de prince, par Ed. Chapuisat. — De la religiosité de Lamartine, par Remsen Whitehouse. — Chroniques parisiennes, allemande, russe, suisse romande, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique. — Naples, par Henry Aubert. (Troisième et dernière partie.)

Bureau de la *Bibliothèque universelle* :
Avenue de la Gare, 23, Lausanne.

Elan paternel. — Il s'agit d'un chirurgien dont le fils a remporté un prix au grand concours.

Il est enchanté de sa progéniture et lui offre comme récompense le choix entre une soirée au Théâtre et une séance d'autopsie.

Le petit a préféré l'autopsie.

Boire, qu'est-ce ?

On n'aime pas à dire de son prochain qu'il boit. S'il arrive qu'on soit questionné là-dessus en tribunal ou devant le juge de paix, on use volontiers d'une de ces formules :

Il ne boit pas : il prend son verre, quoi !

Pour dire qu'il boit, on ne peut pas le dire, mais il a toujours soif.

Il a le gosier un peu en pente.

Il a un grain de sel sur la langue.

Il prend son verre, comme vous et moi.

Non, il ne boit pas, il ne prend que du rouge.

L'autre jour, au tribunal de Lausanne, une bonne femme, parlant de son mari, s'exprimait ainsi :

« Boire, lui ? oh ! pas pour dire, sauf que, une fois ou l'autre, il aurait mieux fait de faire deux voyages, au lieu d'un seul. »

Théâtre. — Spectacles de la semaine :

Dimanche 12 octobre, *La Femme X*, pièce en 5 actes, d'Alexandre Bisson.

Mardi 14, *Monsieur chasse*, vaudeville en 3 actes, de Georges Feydeau.

Jeudi 16 et mardi 21, *Hernani*, pièce en 5 actes, de Victor Hugo.

Vendredi 17, *Le Bercail*, de Bernstein (2^e représentation).

Le bureau de location est ouvert *tous les jours*, de 10 à 4 ¼ heures, au **Vestiaire du Théâtre** (entrée du public). *Téléphone 1032.*

Kursaal. — Dès hier, vendredi, représentations de gala. Pour la première fois à Lausanne, *Les derniers jours de Pompeï*, chef d'œuvre cinématographique tiré du célèbre roman de Edward Bulwer, et interprété par plus de 5000 acteurs et figurants dans les ruines de l'antique cité. Six actes d'une émouvante réalité artistique.

Les pittoresques tableaux du début, suivis des grandioses fêtes du Cirque, font brusquement place à la plus fabuleuse des catastrophes. Sous un véritable déluge de lave et de flammes, les temples et les palais s'effondrent et disparaissent, ensevelissant sous les décombres la population entière.

Une partie de chant adaptée à l'œuvre est chantée par Mme Johannot.

Les représentations des « Derniers jours de Pompeï » commenceront chaque soir à 9 ½ h. Il y aura, en outre, trois grandes matinées de familles : samedi 11, dimanche 12, mercredi 15 octobre.



CHOCOLATS
EXTRA
FONDANTS

Suchard

Amis de la nature et de la bonne peinture, rendez-vous tous aux Galeries du Commerce. Exposition de peinture, aquarelles, dessins. — Ch. Rambert, Fréd. Rouge, G. Flemwel. Entrée gratuite.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAYRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & C^{ie}.